

AD/SPV

25 mai 1994, Prilly

proposée par le Comité cantonal

RESOLUTION NO 3

Considérant :

- les objectifs très ambitieux de l'école avec des moyens financiers limités, nécessitant des investissements judicieusement ciblés,
- la dynamique apportée dans l'enseignement par les projets d'établissement en cours,
- le besoin unanimement reconnu de rapprocher l'école des régions en prenant en compte leurs spécificités socio-économiques très diverses,
- l'opportunité de renforcer la dimension de l'établissement comme unité d'action pédagogique,
- les nombreux maîtres et maîtresses prêts à s'investir dans des projets à dimension humaine susceptibles de redonner un sens à l'enseignement,

la Société pédagogique vaudoise demande que,

le DIPC encourage les initiatives allant dans le sens de projets d'établissement, en accordant l'autonomie nécessaire, quels que soient les degrés ou les divisions concernés.

✓